



COMMUNIQUE DU CENTRE PILOTE MAÏS

de la semaine n° 37 du 11/09/2018

Evolution des teneurs en humidité du maïs grain

Dans le cadre des activités du Centre pilote maïs, le réseau d'avertissement fournissant des données sur l'évolution des teneurs en humidité du grain a été reconduit en 2018. Les organismes impliqués sont le CARAH, CPL Végémar, l'OPA de Ciney et le CIPF. Dans le cadre de ce réseau, nous organisons un suivi de 20 parcelles réparties dans les régions sablo-limoneuses et limoneuses.

Maïs grain humide ensilé

L'humidité de récolte pour une conservation du grain en ensilage se situe entre 32 et 36 %. Une humidité suffisamment élevée permet un tassement plus facile et est favorable au développement des fermentations lactiques. Le broyage doit se faire impérativement au fur et à mesure de la récolte afin de réduire le plus possible le contact de l'air pour le maïs en tas.

Au 7 septembre, les teneurs en humidité pour les variétés (demi-précoces) habituellement utilisées en grain humide s'étalent entre 28 et 37 % pour des semis réalisés avant le 26 avril.

Les parcelles semées avant le 26 avril pour les variétés demi-précoce et avant le 5 mai pour les variétés précoces peuvent dès à présent être récoltées sous cette forme.

Avant d'envisager la récolte, il est vivement conseillé de visiter ces parcelles afin dévaluer l'état de maturité de celles-ci. Lorsque le point noir apparaît à la pointe du grain, celui-ci se trouve aux environs de 36% d'humidité. A ce moment, c'est la fin des migrations des sucres solubles vers l'épi. Ce point noir est la cicatrice laissée par la rupture des vaisseaux d'alimentation du grain. Lorsque celui-ci est atteint, le rendement du grain n'évolue plus, mieux vaut alors récolter pour favoriser la meilleure conservation possible.

Maïs grain à sécher

Le déficit hydrique et les températures caniculaires des mois de juillet et août ont perturbé fortement le remplissage des grains de maïs ce qui se traduira par des rendements plus faibles que les années précédentes et également plus hétérogènes entre parcelles.

La rentabilité de la culture du maïs grain à sécher étant entre autre liée au coût du séchage, il est donc important de limiter au maximum ces frais de séchage, à fortiori, cette année.

Dans toutes les parcelles semées avant le 5 mai avec des variétés précoces, le stade point noir est déjà atteint.

Actuellement, les parcelles sont encore très saines, la fusariose des tiges est très peu présente sur la majorité des variétés référencées. La kabatiellose n'a pas encore fait son apparition. Les coups de vent de la dernière décade d'août ont provoqué par endroits quelques verses et bris de tiges sur des hybrides plus sensibles.

Les parcelles implantées avant le 26 avril avec des variétés précoces atteignent des teneurs en humidité comprises entre 26 et 32 %. Pour les semis réalisés vers le 4 mai, on peut compter 5 à 6 points d'humidité supplémentaires.

Pour ce type de récolte, il est bien évident qu'il est nécessaire d'attendre afin de réduire au maximum les frais de séchage.

Une diminution entre 0,17 et 0,23 point d'humidité/jour peut être espérée jusqu'au 1 novembre voire au-delà.

Les teneurs en humidité des échantillons prélevés le 7 septembre

Les prélèvements de grain sont effectués sur 3 x 5 épis consécutifs par variété et par champ. Dans la plupart des champs suivis, une variété destinée au séchage et une autre destinée au grain humide sont présentes. Les résultats des premiers prélèvements effectués dans 8 champs sont repris ci-dessous.

Ces données peuvent être consultées dès le mercredi sur le site du www.centre-pilote-mais.be

Régions agricoles	Teneurs en humidité du grain			
	Variétés précoces à sécher		Variétés habituellement utilisées en grain humide	
	Sem 36 2018	Sem 36 2017	Sem 36 2018	Sem 36 2017
Région limoneuse et sablo-limoneuse ouest (Naast)	30 à 34%	-	33 à 37%	-
Région sablo-limoneuse centre (Corroy-le-Grand)	29 à 33%	-	33 à 37%	-
Région limoneuse centre (Cortil, Villeroix)	32 à 36%	-	33 à 37%	-
Région limoneuse Est, Nord Région herbagère (Acosse, Couthuin, Eben-Emael et Oleye)	25 à 30%	-	28 à 33%	-

Communiqué de la Cellule vulgarisation du Centre pilote maïs
Mardi 11 septembre 2018